Image not found or type unknown

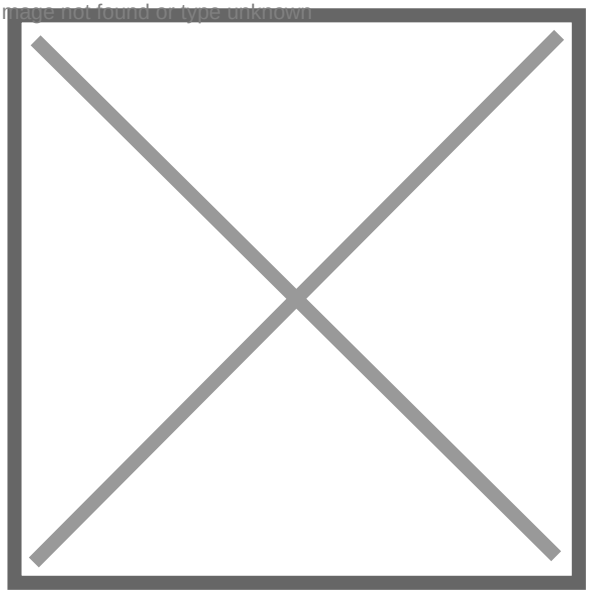

Abonnement téléphone mobile

Par **Garance63**, le **28/10/2015** à **17:24**

Bonjour,
J'ai souscrit un abonnement téléphone mobile dans une boutique Bouygues pour mon ado, l'abonnement idéal !!! illimité sms appels etc.... Or ma fille se retrouve avec un produit Coriolis dépassement de presque 300 euros, ligne coupée. 1er hic . Le vendeur me propose de changer d'option (plus chère évidemment) encore plus illimitée qu'avant. je prends. Puis je me dis qu'il serait bon de passer chez Sosh (Sosh s'occupe de tout) oui mais voilà!! changer d'opérateur c'est pas gratuit, ils ont pas pris en compte l'engagement lié à l'engagement, et je reçois une facture de 485 euros [smile17].et biensur, tous les mois le nouvel abonnement chez ce dernier opérateur. Récupérer un nouveau client c'est facile, très cher, et ça rapporte pas au client[smile33] quel recours me reste t il pour éviter d'avoir à régler ce que Coriolis me réclame ? est ce que Sosh aurait du me prévenir avant de faire les démarches que je risquais ce genre de chose?

Merci si quelqu'un peu répondre au recours que je peux avoir.

Par **Lag0**, le **28/10/2015** à **18:54**

Bonjour,
Si vous avez résilié votre abonnement pendant votre période d'engagement, il est tout à fait normal que l'opérateur vous fasse payer ces frais.
Si vous étiez engagé sur 12 mois, l'opérateur vous fait payer les mois qu'il restait. Si vous étiez engagé sur 24 mois, pour la période de 12 à 24 mois, l'opérateur vous fait payer 25% des mois restants.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés